# Les ateliers de l'Agenda 21



# Le vélo à Fontaine

# diagnostic collectif du 21 mars

La question des déplacements a fait l'objet de débats particulièrement vifs lors des ateliers de 2005. Les participants ont notamment proposé un ensemble d'actions de sensibilisation et de soutien à la pratique du vélo. C'est ainsi qu'une première action sur le terrain a été organisée mardi 21 mars. Un groupe d'une dizaine d'habitants, techniciens et élus, a circulé dans Fontaine avec des vélos de la Métro et des équipements tels que carrioles, paniers et sièges pour enfants, afin d'élaborer un diagnostic partagé. Des constats, des avis et des propositions ont pu être formulés.

# mars 2006

Pour rejoindre la démarche: service Agenda 21 - 0476 26 96 83

# Pistes cyclables



## • Piste sur trottoir

Allée de Gève, on ne peut pas sortir ni entrer facilement sur la piste cyclable aménagée sur le trottoir. Il manque des "bateaux" pour pouvoir y accéder à différents endroits, notamment devant les services techniques.

### • Mobilier urbain

Les poteaux en bout des pistes cyclables sont trop peu espacés pour le passage des carrioles de vélo. Le mobilier urbain n'intègre pas encore cet usage.

### Vélo et stationnements

Les pistes cyclables aménagées avec des stationnements à droite, comme sur *Joliot-Curie* peuvent provoquer des risques avec l'ouverture des portières, les déboîtements. Peut-être faut-il alors mieux signaler la piste cyclable?

# • Vélo et rues en sens unique

Quel est l'itinéraire pour vélos dans les rues en sens unique du centre de Fontaine? Pourquoi ne pas prévoir des contre-sens autorisés pour les vélos? Ce type de fonctionnement est très utilisé en Belgique. C'est intéressant car les accidents en vélo se font rarement de front mais plutôt à l'arrière. En effet, le cycliste est face à la circulation et voit le danger. Cela nécessite par contre de bien gérer les croisements.

### Zones trente

Si les zones trente permettent une circulation plus aisée des vélos sans qu'il y ait besoin d'aménager de pistes cyclables, il faut penser à aménager les entrées et sorties des zones trente.

# Largeur des rues

La largeur des rues semble démesurée *rue des Alpes*, notamment en regard de la faible circulation. Il y a de la place pour aménager pistes cyclables, stationnements...

# Les feux



# • Sas de protection

Boulevard Joliot-Curie, des marquages pour les vélos existent devant les feux rouges. Il s'agit de sas de protection qui permettent aux vélos d'attendre au feu devant les voitures pour ne pas être derrière les pots d'échappements et pour pouvoir repartir plus facilement. Ces aménagements seraient intéressants à généraliser notamment sur les rues à forte circulation.

# • Feux de signalisation décalés

Des feux de signalisation décalés pour les vélos pourraient être intéressants avenue du Vercors. Cet aménagement pourrait être associé à des sas de protection. Par contre, les feux cycles qui nécessitent d'appuyer sur un bouton, comme il en existe à St Martin d'Hères, ne semblent pas évident à l'usage.

# Lieux spécifiques



# L'accès aux berges du DRAC

L'accès aux berges, rue des Buissonnées ou encore rue Jean Pain n'est pas très évident. Par ailleurs, l'accès aux berges au niveau du pont du Vercors n'est pas signalé et il est difficile pour un cycliste de traverser ce carrefour.

La piste cyclable de la digue n'a d'ailleurs pas de continuité et les accès sont peu nombreux. Le plan de déplacement à Fontaine prévoit-il un itinéraire pour accéder aux berges à vélo? Faut-il en préconiser un? De fait, la rue du tram est très utilisée par les cyclistes.

### • Les voies du tram

Légalement, il n'est pas autorisé pour les vélos de circuler sur les rails du tram, même s'il y a une bienveillance. Dans la pratique, il est souvent plus facile pour les vélos de passer sur ces voies. Le principal danger est de se coincer une roue dans les rails, ce qui est alors de la responsabilité de la personne. Lorsqu'on prend la rue Aristide Briand à vélo, les carrefours sont des points dangereux car le vélo ne déclenche pas les feux d'annonce du tram, et les automobilistes ne s'arrêtent pas.

# • Le carrefour Aristide Briand/rue de la Liberté

Ce carrefour est dangereux lorsqu'on arrive du centre ancien. Il nécessite de s'avancer au-delà du marquage pour avoir une véritable visibilité de la circulation qui arrive depuis la rue de la Liberté.

# Équipements



## • Les dispositifs d'attache vélos

Les dispositifs d'attache des vélos semblent insuffisants devant le centre social Romain Rolland ou la bibliothèque. Il faudrait également en aménager devant les commerces du boulevard Joliot-Curie ou encore au niveau du marché, afin de conforter les pôles de commerce. Il n'y a rien également devant la poste ou devant la salle Edmond Vigne. On pourrait installer des dispositifs d'attache équipés de câbles servant de cadenas pour les vélos.

# Des points Métro Vélo

Des points de prêt de vélo seront installés prochainement dans Fontaine pour les salariés de la ville. Si l'usage se développe, on peut imaginer à terme un Métro Vélo accessible au public au niveau de la mairie.



